

Extrait du livre des délibérations de la municipalité de Sainte-Croix, d'une résolution adoptée par les membres du conseil de ladite municipalité, lors de la séance ordinaire tenue le troisième jour du mois de mars en l'an deux mille vingt.

RÉSOLUTION # 083-2020

LOISIRS ET CULTURE

PARC JEAN-GUY-FOURNIER

TARIFICATION DES ÉQUIPEMENTS

GRILLES TARIFAIRES :

Les taxes s'appliquent en sus aux tarifs indiqués.

Terrains de soccer (location à la journée seulement)	
Terrain A (soccer à 7) Terrain B (soccer à 4) Terrain D (soccer à 9 ou 11)	50,00 \$/2 heures 75,00 \$/2 heures et plus
Terrain C (soccer à 11)	Pas de location (réservé aux compétitions de ligues)
Terrain de balle	
Compétitions de ligues et résidents de Sainte-Croix	Gratuit
Non-résident de Sainte-Croix (jour) Non-résident de Sainte-Croix (soirée)	50,00 \$/2heures; 75,00 \$/2heures et plus 50,00 \$

Pavillon de services	
Location	Tarif
1 heure	35,00 \$
4 heures (1/2 journée)	100,00 \$
1 journée en semaine (de 8 heures am à 2 heures am)	150,00 \$
Vendredi soir (de 16 heures à 2 heures am) Samedi (de 8 heures am à 20 heures) Dimanche (de 8 heures am à 20 heures)	300,00 \$
Les coûts indiqués incluent le ménage.	

La grille tarifaire s'applique pour toute demande de location par une personne, un groupe ou une association. La municipalité se réserve la possibilité de refuser toute location dont les activités présenteraient des risques pour l'intégrité des terrains. En tout temps, le locataire aura la responsabilité d'assumer toute détérioration des terrains ou des bâtiments loués, de tous bris intérieurs ou extérieurs et de les remettre en l'état initial.

Il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Carmen Demers, et résolu unanimement d'accepter les tarifs mentionnés.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

France Dubuc
Directrice générale et secrétaire-trésorière

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME
06-03-20